

République Française  
Département de l'Essonne



## Commune de Villemoisson-sur-Orge

### Compte-rendu du conseil municipal du mardi 29 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Cholley François, Maire,

Présents : M. Cholley, Mme Everaert, M. Prieur-Laurent, Mme Grange, Mme Benedetti, M. Épry, Mme Moret Miguët, M. Pilorget, Mme Dabadie, Mme Le Blanc, Mme Minosio, Mme Dachicourt, M. Diard, M. Vasseur, Mme Walter, Mme Cam, M. Prévdi, M. Ragaïne, M. Handschuh, M. De Oliveira, M. Novel, M. Mouton

Excusés : M. Repaire, pouvoir à Mme Everaert  
M. Quemere, pouvoir à M. Diard  
M. Dezetter, pouvoir à Mme Benedetti  
Mme Sarot, pouvoir à M. Cholley  
Mme Haddi, pouvoir à Mme Benedetti  
Mme Guiraudon, pouvoir à M. Novel

Absente : Mme Daniel

Secrétaire : Mme Dachicourt

*(Signature)*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### **Approbation sans observation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal en date du 6 avril 2021**

#### **Compte-rendu des décisions du maire (délégations de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) portant sur :**

- le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Paroles d'Hados » du 4 juin 2021 dans le cadre de la classe à thème à l'école élémentaire Bouton avec l'association Koud'ju pour un montant de 7 000€ TTC,
- le contrat de vérification des systèmes de sécurité incendie du Manoir du Vieux Logis et du Ludion avec la société Dekra pour un montant de 1 200€ TTC/an,
- la conclusion d'un marché public relatif au nettoyage et au dégraissage des hottes de la cuisine centrale avec la société EPPD pour un montant de 2 388€ TTC/an,
- la conclusion d'un marché public relatif à une mission SPS concernant les travaux de rénovation du gymnase des Érables (renforcement de la

mezzanine et installation d'une plateforme élévatrice PMR) avec la société CCR BTP pour un montant de 2 647,55€ TTC,

- la convention de prestations de service « Outdoor Studio Charleck » du 18 juin 2021 entre la ville, l'association La Chaloupe et l'école élémentaire Bouton pour un projet musical dans le cadre d'une classe à thème pour un montant de 600 € TTC,
- la conclusion d'un contrat de maintenance des sept défibrillateurs installés dans les différents bâtiments de la commune avec la société D-Sécurité-Groupe pour un montant de 1 251,60€ TTC annuel,
- le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « La machine de Turing » le 7 octobre 2021 au Ludion avec la société Sas Atelier Théâtre pour un montant de 9 600,50€ TTC,
- la conclusion de marchés publics de travaux relatifs à la rénovation partielle de la salle polyvalente à dominante sportive « COSEC » au sein du parc des Érables avec les société suivantes :

<b>Mise en conformité sécurité incendie des locaux à risque et travaux de renforcement de la mezzanine</b>				
	<b>Objet</b>	<b>Attribu-taire</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant HT</b>
1	Désamiantage	PREMYS	110 avenue Gabriel Péri 94240 L'Hay les Roses	26 369, 00 €
2	Renforcement de la structure du plancher	Groupe Talents	7 rue de Roye 60280 Clairoix	21 285, 00 €
3	Aménagements intérieurs	Groupe Talents	7 rue de Roye 60280 Clairoix	49 434, 30 €
4	Métallerie serru- rie	SORBAT 77	295, avenue de l'Eu- rope 77310 Saint-Fargeau- Ponthierry	5 405, 00 €

<b>Installation d'une plateforme élévatrice pour personnes à mobilités ré- duites</b>				
<b>Lot</b>	<b>Objet</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant HT</b>
1	Installation pla- teforme	Camile as- censeur	3 Place du Général Leclerc 95640 SANTEUIL	17 730,00

- la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Ogmios du Ludion à l'association La compagnie les chats de Shrodinger pour la représentation de la pièce de théâtre « Le suicide des vaches en Suisse » le 13 novembre 2021,
- le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Sellig – épisode 5 » le 18 septembre 2021 au Ludion avec la société Audrey Guilhaume production pour un montant de 8 440€ TTC,
- le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Aladin » du 12 décembre 2021 au Ludion avec les sociétés LD Proscenium et Marilou production pour un montant de 6 224,50€ TTC,
- la convention de prêt d'exposition ou d'outil pédagogique par le centre Hubertine Auclert au service culture de la commune dans le cadre de l'exposition « Luttés des femmes, progrès pour tous » du 3 mars au 4 avril 2022 au Ludion.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021/104 – **à l'unanimité**, décide d'adhérer au SMOYS au titre de sa compétence « mobilité électrique » relative aux infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) – délibération modificative à la demande de la Préfecture

**à l'unanimité (3 abstentions : M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton)**, décide :

2021/105 – à la demande de la Préfecture de rapporter la délibération du conseil municipal n°2021/079 en date du 6 février 2021 relative à l'avis du conseil municipal concernant les nouveaux statuts du SMOYS, et d'adopter les nouveaux statuts du SMOYS et de mandater le Président du SMOYS pour solliciter Monsieur le Préfet de l'Essonne afin d'arrêter, en conséquence, les nouveaux statuts du SMOYS par arrêté préfectoral.

2021/106 – à la demande la Préfecture de rapporter la délibération n°2021/094 en date du 6 avril 2021 relative à l'extension du périmètre du SMOYS : adhésion de la commune d'Épinay-sous-Senart, et d'approuver l'adhésion au SMOYS de la commune d'Épinay sous Sénart au titre de la compétence relative aux infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique et de mandater le Président du SMOYS pour solliciter Monsieur le Préfet de l'Essonne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté préfectoral.

2021/107 – à la demande la Préfecture de rapporter la délibération n°2021/096 en date du 6 avril 2021 relative à l'extension du périmètre du SMOYS : adhésion de l'EPT 12 Grand Orly Seine Bièvre, et d'approuver l'adhésion au SMOYS de l'Établissement Public Territorial (EPT 12) Grand Orly Seine Bièvre pour le compte de 7 de ses communes membres (Ablon-sur-seine, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Villeneuve-le-Roi et Viry-Chatillon) au titre des deux compétences relatives, l'une à l'organisation et le fonctionnement du service public de la distribution d'électricité et l'autre à l'organisation et le fonctionnement du service public de la distribution de Gaz et de mandater le Président du SMOYS pour solliciter Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Val de Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

## FINANCES

2021/108 – **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat 2020 du budget principal comme suit:

Excédent de fonctionnement reporté, art. 002 .....	1 889 851,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté, art. 001 .....	- 168 361,20 €
Section d'investissement, art. 1068 .....	65 514,51 €

2021/109 – **à la majorité (3 contre : M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton)**, adopte par chapitre le budget supplémentaire au budget principal, lequel s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

### Section de Fonctionnement

Dépenses :	+ 1 986 851,63 €
Recettes :	+ 1 986 851,63 €

### Section d'Investissement

Dépenses :	+ 2 392 801,45 €
Recettes :	+ 2 392 801,45 €

2021/110 – **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention d'investissement n°21004647 pour l'attribution d'une subvention de 10 000 euros au titre du « budget participatif écologique » de la région pour le projet « faire vivre notre Bois » et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

2021/111 – **à l'unanimité**, décide en complément de la délibération n°2021/111 en date du 6 février 2021 relative à la modification des tarifs du conservatoire, la réduction de 50% du trimestre facturé pour les cours collectifs enfants dès lors qu'il y a eu des cours en distanciel, au cours du trimestre, pour l'année 2020/2021.

2021/112 – **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant garantie d'emprunt et réservation de 7 logements au bénéfice de la ville dans le cadre d'un programme de construction de logements sociaux sis 10-12 route de Longpont avec Immobilière 3F.

2021/113 – **à l'unanimité**, décide la rétrocession de la concession de la case au columbarium n°2 C.

## PERSONNEL

2021/114 - **à l'unanimité (1 abstention : Mme Dachicourt)**, décide la création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe.

Suite à l'avis favorable du comité technique du 23 juin 2021, **à l'unanimité** décide la suppression après promotion des agents les ayant occupés de :

221/115 – trois emplois permanents à temps complet d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe.

221/116 – deux emplois permanents à temps complet d'adjoints administratifs.

2021/117 – quatre emplois permanents à temps complet d'adjoints d'animation territoriaux.

2021/118 – deux emplois permanents à temps non complet d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2<sup>e</sup> classe.

**à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre la commune et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence voirie et tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

2021/119 – pour le responsable voirie,

2021/120 – dans le cadre de la régie.

## SCOLAIRE

2021/121 - **à l'unanimité**, approuve les conditions exposées dans la convention de groupement de commandes proposée par le Département de l'Essonne afin de bénéficier d'un ENT (espace numérique de travail) commun (Primaire, secondaire) sur le territoire pour ses écoles et autorise Monsieur le Maire, à effectuer les démarches et signatures nécessaires à l'adhésion de la commune au groupement de commandes nécessaires à la mise en œuvre d'un ENT dans les meilleurs délais.

## URBANISME

2021/122 – **à l'unanimité**, instaure un périmètre d'études et de sursis à statuer (deux ans) dans les secteurs délimités « route de Corbeil » dans le cadre de la convention « opération de revitalisation de territoire » (ORT).

2021/123 – **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention d'Intervention Foncière et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF).

2021/124 – **à l'unanimité**, décide de l'acquisition du bien cadastré AE 863 (décision déjà prise mais renumérotation de la parcelle) sis 32 avenue d'Orgeval à Villemoisson-sur-Orge d'une superficie, de 1 966 m<sup>2</sup>, pour un coût de 100 000,00 €.

Madame Moret Miguet ne participe pas au vote

2021/125 – **à l'unanimité**, décide de l'acquisition en la forme administrative d'une partie de la parcelle AI 422 d'une superficie de 19,63 m<sup>2</sup> (trottoir non rétrocedé à l'origine) sise 11 rue de la Plaine à Villemoisson-sur-Orge à l'euro symbolique, autorise Monsieur le Maire à authentifier l'acte et autorise M. Prieur-Laurent à signer l'acte et tous les inhérents à ces cessions.

Le conseil municipal est clos à 22 heures 35.



  
Le maire,  
François Cholley